

# ModuLife-Linked



## Description

**ModuLife-Linked est un contrat d'assurance vie lié à des fonds d'investissement** et libellé en unités de compte. Il a été développé par Swiss Life en collaboration avec ses partenaires financiers en respectant les règles prudentielles du Commissariat aux Assurances. En d'autres termes, ModuLife-Linked est un contrat de type multifonds et multidevise qui offre au preneur d'assurance la possibilité d'investir dans les fonds proposés par plusieurs gestionnaires de fonds réputés.

ModuLife-Linked permet à chacun de choisir la formule la plus adaptée à son approche personnelle.

Les personnes initiées aux marchés financiers et aux fonds d'investissement apprécieront le **choix exceptionnel de fonds**, libellés dans différentes devises et gérés par différents promoteurs. Ce choix leur permettra de définir leur propre allocation d'actifs en toute liberté et au sein d'un même contrat (simplicité des procédures et uniformité des frais).

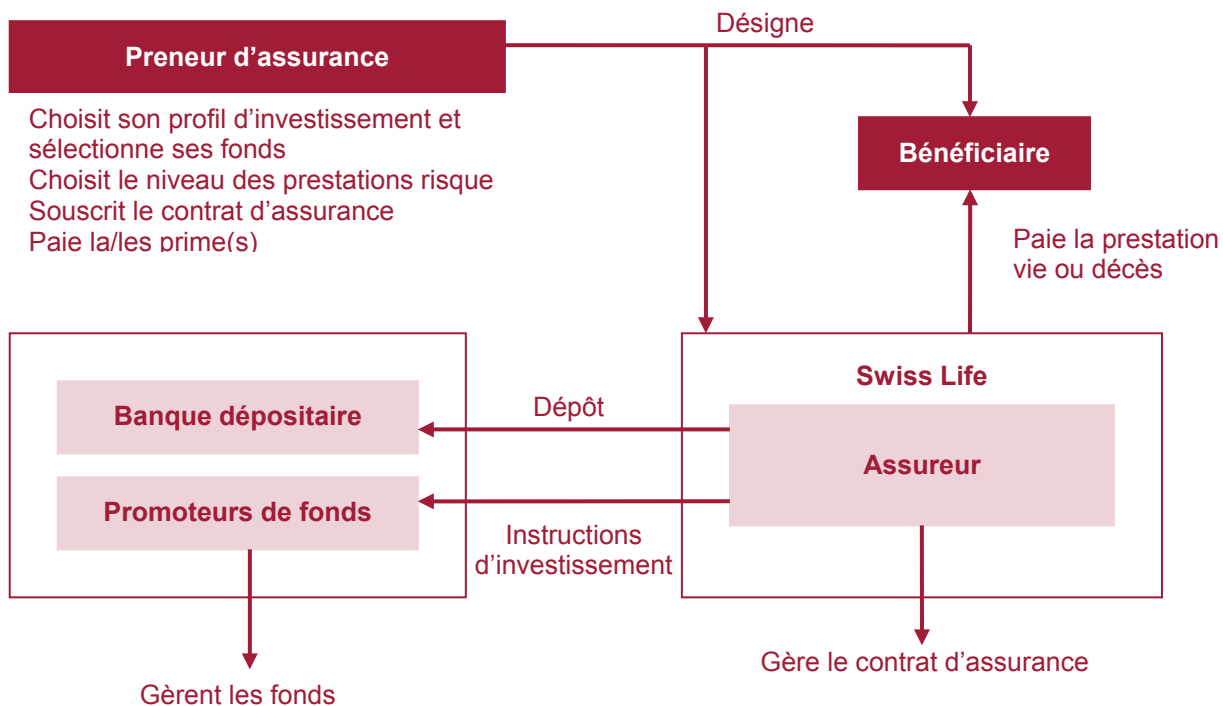
Pour des preneurs d'assurance moins aguerris, qui souhaitent participer à l'évolution des marchés financiers et définir leur politique d'investissement de façon globale en fonction de leur horizon de placement et de leur sensibilité au risque d'investissement, ModuLife-Linked prévoit des fonds dits "profilés". Ceux-ci intègrent des investissements en actions, obligations ou sur le marché monétaire dans des proportions différentes correspondant à des profils d'investissement déterminés, du plus défensif (instruments du marché monétaire et obligations) au plus "agressif" (majorité d'actions).

ModuLife-Linked est donc une formule **souple**, qui s'adresse aussi bien aux personnes recherchant une formule d'investissement **simple et performante** qu'aux investisseurs les plus exigeants qui souhaitent bénéficier d'une grande liberté dans la définition de leur allocation d'actifs.

La liste actualisée des fonds éligibles dans ModuLife-Linked est disponible sur simple demande.

# ModuLife-Linked

## Schéma de fonctionnement



## Limites

Montant minimum de prime : EUR 25 000\*

Investissement minimum par fonds : EUR 5 000\*

Montant maximum du capital sous risque : EUR 500 000\*

\*ou équivalent dans la devise du contrat

## Options

- Possibilité de souscription par plusieurs preneurs d'assurance et pour plusieurs personnes d'être assurées au sein d'un même contrat.
- Choix de la couverture décès :
  - valeur du contrat ;
  - pourcentage de la prime d'entrée ;
  - pourcentage de la valeur du contrat ;
  - montant forfaitaire.
- Choix de la devise de référence : EUR/USD/CHF.
- Possibilité d'effectuer des arbitrages et de changer de profil d'investissement en cours de contrat.